



Cardiorisq

L'accréditation...et si on en reparlait

Philippe Commeau, OLLIOULES

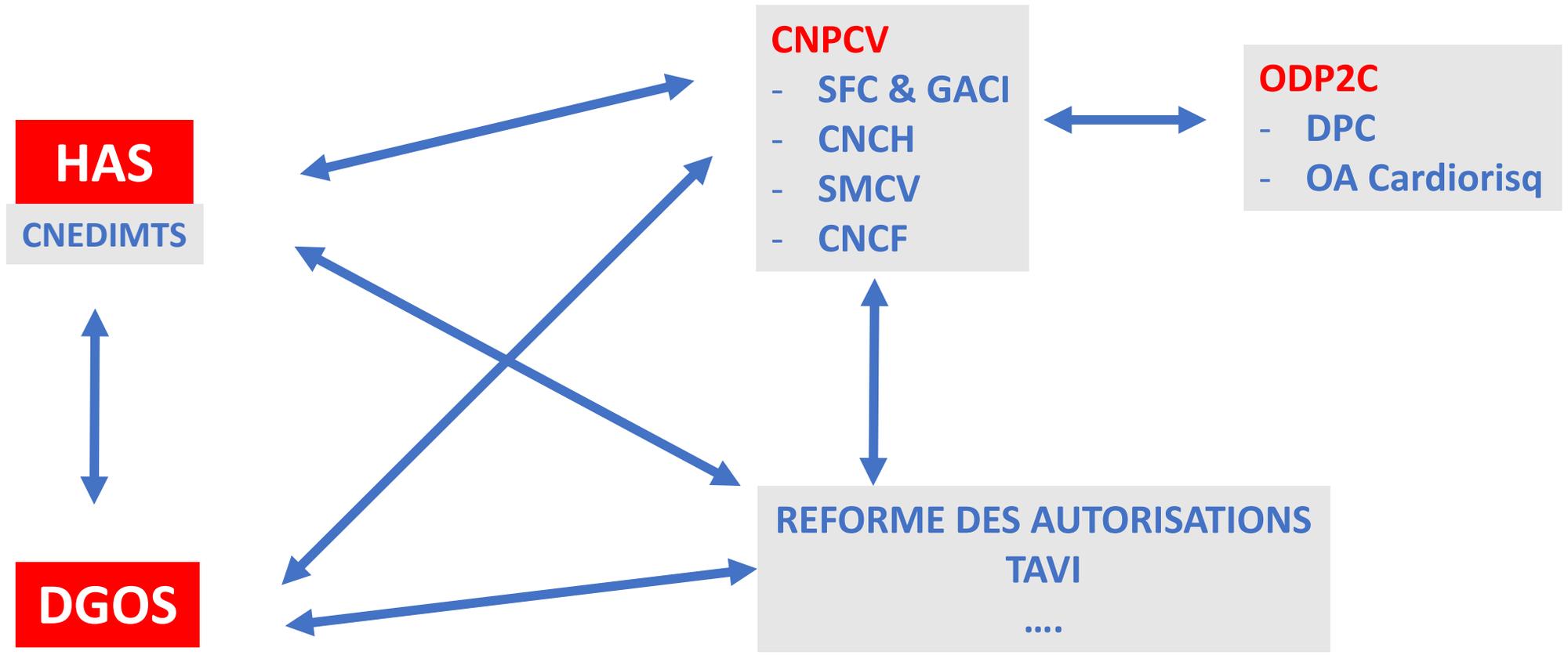
Gestionnaire & Expert Cardiorisq auprès de la HAS



Statement of Financial Interest

I currently have, or have had over the last two years, an affiliation or financial interests or interests of any order with a company or I receive compensation or fees or research grants with a commercial company :

I have the following potential disclosure to report





Measure and Improve Quality

.....○ **Accreditation of healthcare organizations**

.....○ **Indicators of quality care and safety**

.....○ **Accreditation of practitioners and medical teams (high-risk specialty care)**

.....○ **Evaluation of social care services**

Improve practices and inform the public

L'alignement des planètes

MISSION DE RECERTIFICATION DES MÉDECINS

NOVEMBRE 2018

**Exercer une médecine de qualité grâce
à des connaissances et des compétences
entretenues**

Rapport du Pr Serge UZAN

Président du Comité de Pilotage
de la Recertification des Médecins

Remis à :

MADAME AGNÈS BUZYN
MINISTRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MADAME FRÉDÉRIQUE VIDAL
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE

Généralisation de l'accréditation des médecins et des équipes médicales de spécialités à risques

ENJEUX POUR LA QUALITÉ DES SOINS,
LA SÉCURITÉ DES PATIENTS ET
LA FORMATION DES PROFESSIONNELS



RAPPORT DE LA MISSION CONFIEE AU PR BERTRAND MILLAT

OCTOBRE 2022

Certification périodique des médecins

La mise en œuvre de la CPPS ... obligatoire pour tous à partir du 1er janvier 2023

Les professionnels de santé « doivent établir, au cours d'une période de six ans, avoir réalisé un programme minimal d'actions » (art. L. 4022-2) visant à :

- actualiser leurs connaissances et leurs compétences ;
- renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles ;
- améliorer la relation avec leurs patients ;
- mieux prendre en compte leur santé personnelle.

Les 4 enjeux de la certification des établissements



ENGAGEMENT ET
EXPERIENCE DU
PATIENT



CULTURE
DE L'ÉVALUATION
DE LA PERTINENCE
ET DU RÉSULTAT



TRAVAIL
EN ÉQUIPE



ADAPTATION
AUX ÉVOLUTIONS
DU SYSTÈME DE SANTÉ

**1 des piliers de la certification des établissements :
Médecins et équipes médicales accrédités**

Recertification des établissements V2023



Valorisation de l'accréditation des médecins et équipes



HAS | Développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social

ACCRÉDITATION DES MÉDECINS ET DES ÉQUIPES

ATTESTATION

L'équipe de Cardiologie interventionnelle, POLYCLINIQUE DES FLEURS, a validé avec succès sa démarche d'accréditation en équipe le : 29/10/2019

Liste des membres de l'équipe médicale à la date du : 09/01/2023

Philippe COMMEAU PIERRE ROQUEBERT Paul BARRAGAN

HAS | Développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**CERTIFICAT D'ACCREDITATION
OU DE RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION**

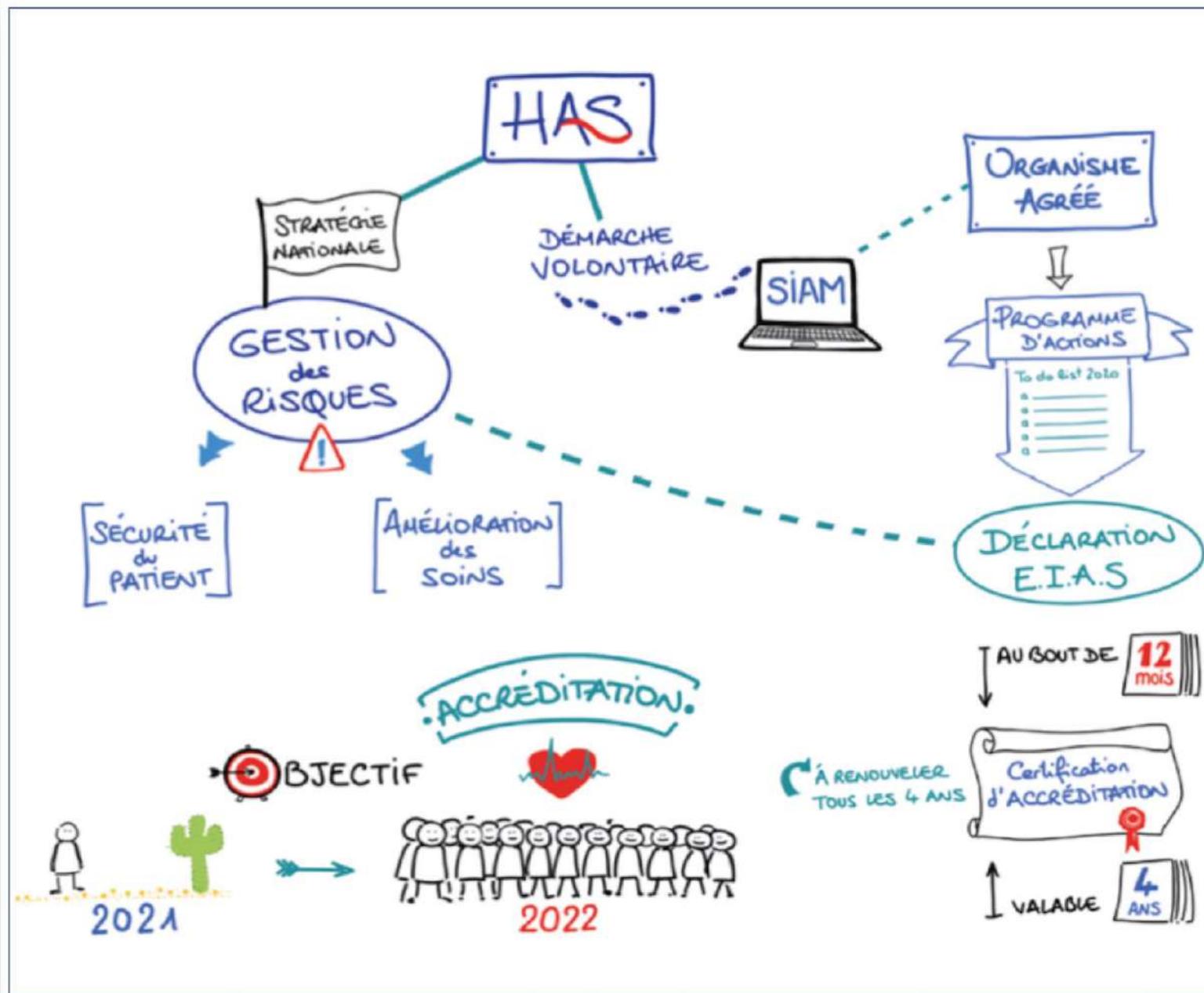
Délivré par la Haute Autorité de Santé pour une durée de quatre ans à compter du 28/11/2016 sous réserve de renouvellement ou de retrait, dans le cadre de l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales exerçant en établissements de santé, après avis favorable de l'organisme agréé CEEA: HGE

A	
Titre, prénom et NOM	Docteur Philippe CABARROT
Numéro RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé), Numéro d'inscription au conseil de l'ordre des médecins ou Numéro ADELI	10002867530
Pour la spécialité et/ou activité	Gastro-entérologie interventionnelle
Liste des Etablissements de Santé dans lesquels le médecin exerce	CLINIQUE DES CEDRES

Fait à Saint-Denis, le 09/06/2021

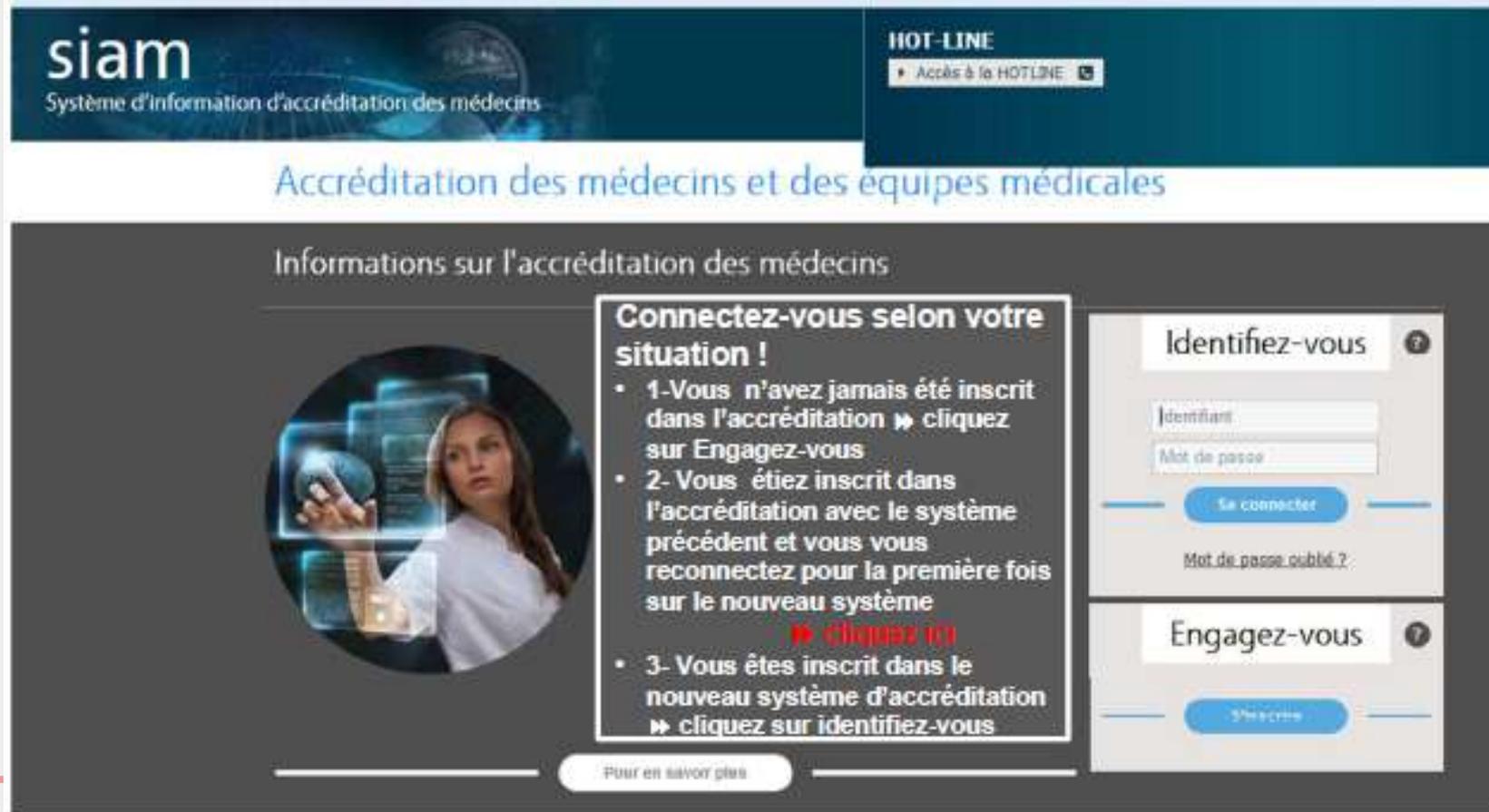
Dominique Le Guludec
Présidente


Délivrance d'un certificat individuel



Se connecter sur le site de la HAS au SIAM2:
onglet « Professionnels » puis « sécurité du patient »
<https://accreditation-des-medecins.fr/siam/index.A.xhtml>

Ecran d'ouverture du SIAM 2



siam
Système d'information d'accréditation des médecins

HOT-LINE
Accès à la HOTLINE

Accréditation des médecins et des équipes médicales

Informations sur l'accréditation des médecins

Connectez-vous selon votre situation !

- 1- Vous n'avez jamais été inscrit dans l'accréditation ➔ cliquez sur Engagez-vous
- 2- Vous étiez inscrit dans l'accréditation avec le système précédent et vous vous reconnectez pour la première fois sur le nouveau système ➔ **cliquez ici**
- 3- Vous êtes inscrit dans le nouveau système d'accréditation ➔ cliquez sur identifiez-vous

Identifiez-vous

Identifiant

Mot de passe

Se connecter

Mot de passe oublié ?

Engagez-vous

S'inscrire

Pour en savoir plus



Secrétariat de Cardiorisq

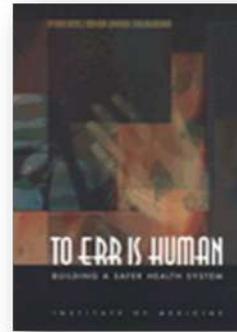
- Mme Line Rose MORICEAU : service du Pr LAFITTE CHU Bordeaux
 - line-rose.moriceau@chu-bordeaux.fr



Merci pour votre intention

EIAS: événement indésirable lié aux soins

Un constat national et international... « To Err is human »...



- OMS: Un EIAS survient , en Europe, dans 10% des hospitalisations
- Différentes enquêtes successives (ENEIS I, II, III) confirment sur le plan national
 - Environ 350 000 à 460 000 EIG par an dont 1/3 jugés évitables
 - 900 accidents médicaux par jour dans les établissements hospitaliers français
 - 1 EIG tous les 5 jours dans un service de 30 lits
- Conséquences importantes pour le patient mais aussi pour le médecin et l'établissement (potentielle procédure en CCI, hausse des primes d'assurance) et pour les caisses (surcout majeur)



Accréditation

Qu'est ce que l'accréditation?

- Dispositif **volontaire** de gestion des risques médicaux en établissement de santé, en individuel ou en équipe
- Concerne les médecins et les équipes médicales exerçant une activité dite «à risques»
- Aide RCP sous condition (spécialités, montant de la prime, nombre d'actes)

Quels incitatifs

Motivation INTRINSÈQUE	Motivation EXTRINSÈQUE
VALEUR PROFESSIONNELLE +++	Incitatif FINANCIER +++ (uniquement pour certaines spécialités)
Amélioration du Travail en EQUIPE +++	
Formation Continue Apprentissage gestion des risques	Valorisation « médico-administrative » Satisfaction de différentes obligations : - Individuelles : DPC, Recertification - Certification établissements de santé
Aspect promotionnel /Publication des médecins/équipes accrédités sur le site HAS	
Communications / Publications Scientifiques	Incitatif Médico-légal



Quels bénéfices ?

1. Pour les médecins

- Améliorer les pratiques
- Participation financière
- Validation du DPC
- Renforcement de l'équipe

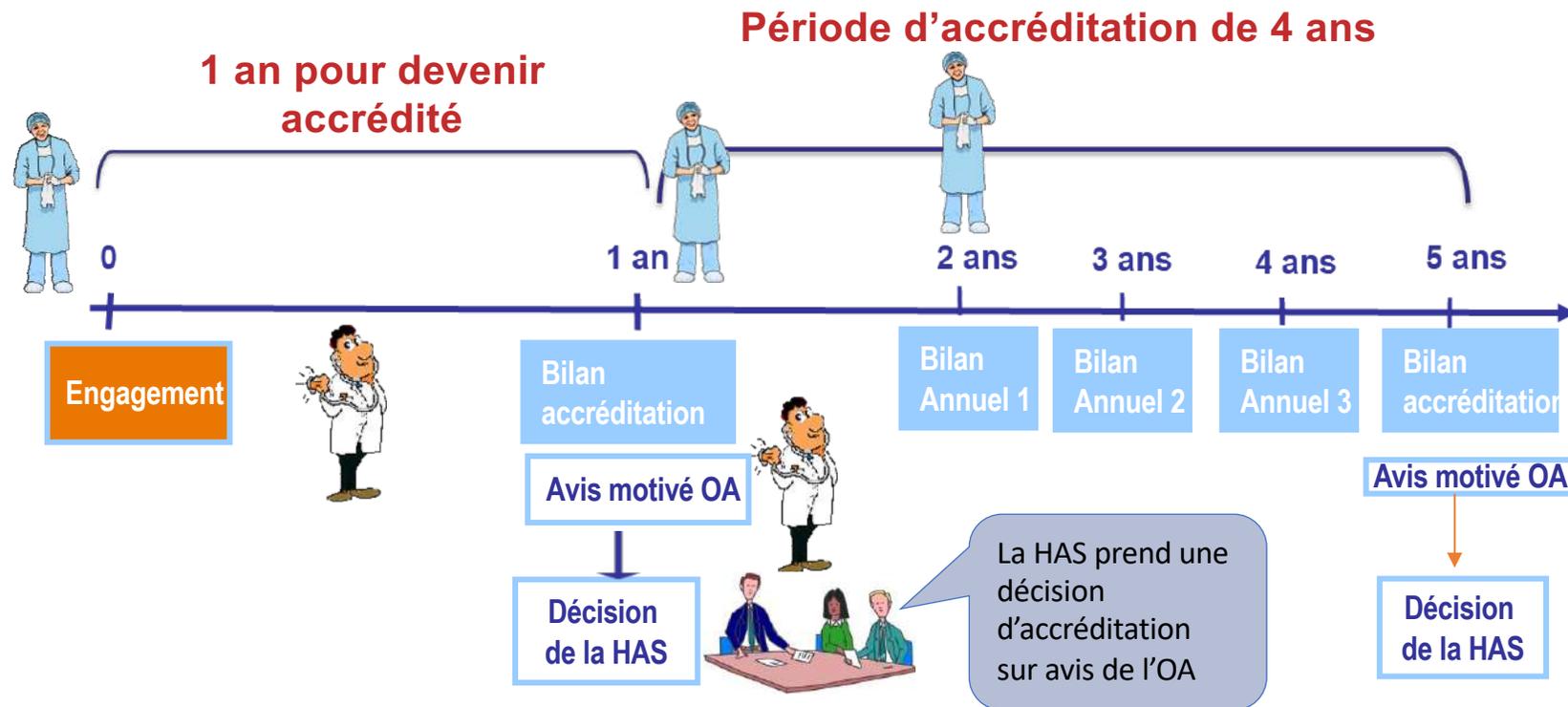
2. Pour l'institution

- Renforcer la réflexion médicale institutionnelle
- Contribution à la procédure de certification

3. Pour le patient

- Le véritable enjeu de l'accréditation →
- Une réduction du nombre et de la sévérité des événements indésirables

Le parcours d'accréditation



Programme établi par l'OA

1 – Déclarer

**un nombre d'événements indésirables associés
aux soins par an (EIAS)**

**2 – Mettre en
œuvre**

**des recommandations
Définies dans le programme de la spécialité**

3 – Participer

**à des activités
Registres, DPC, enquêtes, formations..**

4 – Evaluer

**à travers des bilans annuels
Évaluer leur participation
au programme de la spécialité**

L'accréditation des médecins évolue pour s'adapter

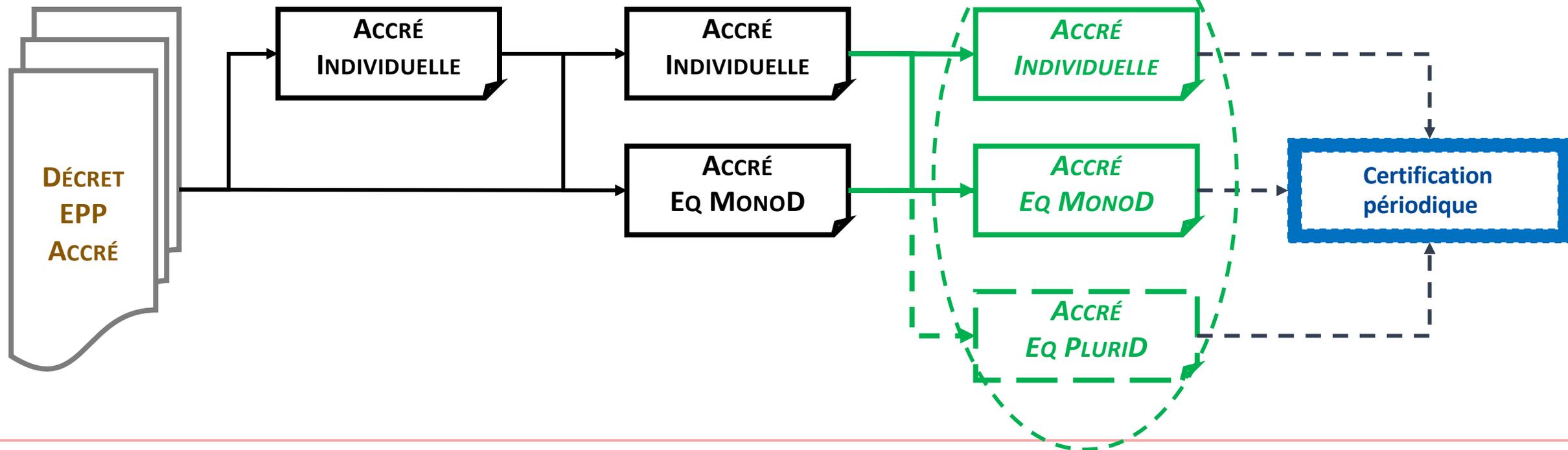
2005

| 2008

| 2014 ... 2021

| 2022 ...

| 2023...



L'objectif du dispositif d'accréditation est multiple :

- pour les médecins, la possibilité d'analyser entre pairs des EIAS afin d'en réduire si possible l'occurrence, de contribuer à l'évaluation de leurs pratiques, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et, pour certains d'entre eux, l'amélioration du travail en équipe entre collègues de la même spécialité
- pour les établissements de santé, un outil pour renforcer une dynamique collective de la gestion des risques et co-construire une culture de la sécurité au sein des services
- pour les patients, une diminution du nombre et de la sévérité des EIAS contribuant à des soins plus qualitatifs et à une meilleure prise en compte de l'expérience patient.



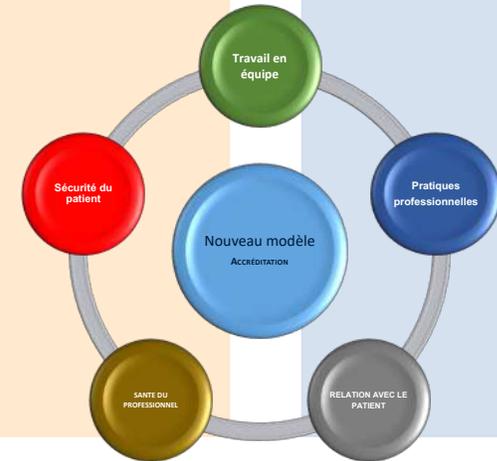


- Depuis 2021, l'accréditation est valorisable dans la certification des établissements de santé par la HAS. Cette articulation entre les 2 dispositifs s'appuie sur 2 critères : la mise en place d'analyses collectives d'EIAS et la promotion de l'accréditation au sein de l'établissement de santé.
- Le développement professionnel continu (DPC) est une obligation des professionnels de santé à s'engager dans un parcours d'actualisation de leurs connaissances et de leurs compétences, en lien avec le Conseil national professionnel (CNP) de chaque profession. Depuis 2016, l'engagement dans une démarche d'accréditation permet de valider l'obligation de DPC d'un médecin, sous réserve d'un certificat d'accréditation délivré par la HAS.
- L'ordonnance du 19 juillet 2021 a créé la certification périodique pour 7 professions à ordre, permettant l'accès à un programme individuel de formation et à la validation de compétences à intervalles réguliers.
- La mise en œuvre effective du dispositif est attendue en 2023, et il est prévu que l'accréditation puisse s'intégrer dans la validation d'une ou de plusieurs actions de la certification périodique pour les spécialités concernées.

Le nouveau programme, compatible avec la certification périodique des professionnels



Certification périodique et accréditation nouveau modèle



ENGAGEMENT INDIVIDUEL

- Indispensable
- Ce n'est pas une fin en soi
- But principal de l'accréditation = **Travail en équipe** (#Heart team)
 - Renforcement de l'équipe
 - Susciter les discussions et les décisions collégiales partagées protocolisées
 - Améliorer la communication

	2019	2020	2021	2022
Nb med. accrédités	31	49	59	77
Nb éq. accréditées	1	2	2	4
Nb med. engagés	43	16	28	40

Challenge pour la cardiologie

Pérenniser et fortifier le programme d'accréditation (public-privé)

- Simplification du processus et cohérence entre les dispositifs
- Intégration dans la pratique quotidienne au sein de l'établissement avec une prise en compte et une formalisation de toutes les démarches
- Modélisation en vue de la certification périodique

NOTORIÉTÉ	INTELLIGIBILITÉ	ACCEPTABILITÉ	APPLICABILITÉ
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les médecins doivent connaître l'existence du programme d'accréditation Cardiorisq 	<p>Ils doivent le comprendre sur le plan:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Médical 2. Administratif 	<p>Ils doivent se sentir concernés, avoir confiance en son contenu et croire en son intérêt et son efficacité</p>	<p>Ils doivent avoir les moyens de le mettre en œuvre, sans rajouter de travail supplémentaire</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rôle important de l'OA et de l'ODP2C 			



Conclusion

L'accréditation des médecins et des équipes :

1. Un programme proposé par les pairs
2. Un programme mature
3. Un programme ancré dans le quotidien
4. Un programme qui permet de valider nos obligations
5. Un programme qui s'adapte aux évolutions
(certification des établissements, re-certification des médecins)